VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages double, terrain vacant et cottages uniques à Alger progressent.

Emplacement d'affaires No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence avenues Pacifique et Pelican.

Magasin cottages double

Nos 233 et 241 avenue Atlantique entre les rues Pelican et Thayer.

Nos 235 et 239 avenue Atlantique entre les rues Pelican et Thayer.

245 et 247 avenue Pacifique à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pélican entre les rues Pacifique et Etats-Unis.

Lots vacants.

Tous ces cadres sont bornés par les avenues Pacifique et Empire et la rue Thayer.

Cottages simples No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Appartenant à Thomas J. Kennedy.

No 73 160 Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STOUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Justice en date le 16 mai 1904, par Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par le lettre A sur un certificat d'arpentage par Claude G. De Lasse, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante-neuf pieds six pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de mêmes lignes, non pas du côté formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pélican, et est composé du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pelican, comprenant une résidence en bois, élevée de deux étages et contenant grand magasin, boutique, grande trappe à deux étages, vestibule, escalier, cinq chambres, cuisine à gaz, etc., et 11 chambres, cuisine à bois, cuisine, etc., le tout en splendide état, et actuellement occupé par locataires, dont le bail expirant le 24 février 1904 a été prorogé.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, et la rue Thayer et l'avenue Pelican, et est désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Claude G. De Lasse, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot a une distance de quarante-neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican et a une façade de trente-sept pieds six pouces de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de mêmes lignes, non pas du côté, entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent un grand double cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque côté, un couvert en ardoises, cisterne, hangar, etc., la maison est en bon état et se loue $11.00 par mois par côté.

No 3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et la rue Pelican et est désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage par Claude G. De Lasse, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une distance de quarante-neuf pieds six pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican, et a une façade de trente-sept pieds six pouces de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de mêmes lignes, non pas du côté, entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent un grand double cottage double Nos 235 et 237 avenue Atlantique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque côté, un couvert en ardoises, cisterne, hangar, etc., la maison est en bon état et se loue $11.00 par mois par côté.

No 4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et la rue Pelican et est désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage par Claude G. De Lasse, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une distance de quarante-neuf pieds six pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican, et a une façade de trente-sept pieds six pouces de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de mêmes lignes, non pas du côté, entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque côté, un couvert en ardoises, cisterne, hangar, etc., la maison est en bon état et se loue $11.00 par mois par côté.

Les conditions pour chaque vente ci-dessus sont comme suit:

Cinq pour cent comptant, le solde en deux ans avec billets portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente passés par devant James J. Wolfe, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomas J. Kennedy

No 73 160—Cour Civile de District Division C

UN LOT DE WHISKEY.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Le MERCREDI, le 15 juin 1904, à 11 heures a.m., à l'Entrepôt Monroe, Division No 4, situé dans l'îlet borné par les rues S. Front, St Joseph, Delta et Julia, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, savoir:—

Cinq cents de whiskey écossais, deux barils de whiskey Bitter Rye, un baril de whiskey XXXX Monongahela, 25 cannes whiskey, Bitter Rye et 1 baril whiskey Maryland.

Conditions—Comptant.

Saisies à charge N. E. Humphrey, avocat.

4 juin—4 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage double en bois couvert en ardoises.

Dans une belle et vaste cuisine location

Nos 410 412 rue Philippe entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau

Succession de Mme Mariana Drenne.

No 73 175. Division B—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Philippe, Tchoupitoulas, Rousseau et Soraparu, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de façade à la rue Philippe sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, ayant été acquis par la défunte Mme Drenne, le 30 mars 1903.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, sur le portion contenant de chaque côté 4 chambres, cette bâtisse est en bon état et est à proximité de chemins de fer, écoles et magasins, lignes de cars, etc.

Conditions—Un tiers pour comptant et le solde en un et deux ans avec billets portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente passé par devant Orlando W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être acquittées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Par ordre du Receveur.

IN RE LEON IRWIN vs. PIGGLINE TRANSPORTATION CO.

No 73 100 Cour Civile de District, Division C

Le superbe cheval à vapeur "MABEL COMEAUX"

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour signé le 4 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain bel animal vapeur nommé Mabel Comeaux, enregistré dans le Port de la Nouvelle-Orléans et classé non-documentairement, et connu comme même appareil sur le registre dans le Bureau de Contrôle de cette ville, et Mabel Comeaux a été construit à Jeffersonville, Indiana, en janvier 1891, et est un bateau à vapeur avec toute la carrière construit et bon à navigation, ne portant pas de mâts, avec l'avant simple et allongé, et est de 57 pieds de largeur 36 pieds de profondeur 6 pieds sa capacité de tonnage dans l'entrepôt 329.57 sa capacité de tonnage entre les ponts au-dessus du tonnage du pont 72.00, tonnage brut 397.57, jaugé, du bateau à vapeur et ensemble avec toutes les machines, pompes, installations et meubles y appartenant et parfaitement exceptés l'arbre moteur, lesquels sont séparés et déposés et mis à $1 165.00. Le bateau se trouve au lieu de la rue Clouet.

Conditions—Comptant.

BURL W. HENRY, receveur.

T. M. & J. D. Moran, avocats pour le receveur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

MANUFACTURE SPLENDIDE OU PLACEMENT DE L'ENTREPOT

Propriété Connue comme

Près de la façade de la rue et à proximité des CHEMINS DE FER

Avec toutes les facilités pour la façon vis-à-vis la Manufacture du Coton

Storage

L'ENTREPOT, NO 1131 RUE SUD FRONT

Entre les rues Gaienne et Erato

No 1127 rue Sud Front, à l'encoignure de la rue Gaienne, maintenant occupée comme le "Columbia Saloon".

John T. Fogarty et al. vs. Joseph E. Fogarty et al.

No 72 581—Division D, Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur, JEUDI, le 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 mai 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Front, Erato, Gaienne et Sud Peters, désigné par le numéro deux, et mesurant vingt et un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Sud Front, sur quatre-vingt-dix (90) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un entrepôt connu comme le No 1131 rue Sud Front.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Front, Erato, S. Peters et Gaienne, et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes (21' 3" 6") de face à la rue S. Front sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur et façade à la rue Gaienne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages occupée par le "Columbia Saloon" et connue comme le No 1127 rue Sud Front.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque, spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le droit de son aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

AN MÊME MOMENT et endroit il sera vendu tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défenderesse dans le procès intitulé "Etats-Unis d'Amérique vs. Irma Brooks, femme de Chas. Harris et al., No 13 132 du Docket de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières et certaines procédures déposées ont été par ordre de Cour déposées dans l'entrepôt de la Cour pour attendre la adjudication des droits des différentes parties défenderesses. Les produits ainsi déposés au moment actuel sont dans l'intérêt de l'intérêt indivisément.

Deuxièmement, tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défenderesse dans le procès intitulé "Etats-Unis d'Amérique vs. David Jackson et al., No 13 131 du Docket de la Cour des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières et certaines procédures déposées ont été par ordre de cour déposées dans l'entrepôt de la Cour pour attendre la adjudication des droits des différentes parties défenderesses. Les produits ainsi déposés à l'avant ordre de cour sont dans l'intérêt indivisément.

Conditions—Comptant. Les actes de vente passés par devant James J. Wolfe, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomas J. Kennedy

No 73 160—Cour Civile de District Division C

UN LOT DE WHISKEY.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Le MERCREDI, le 15 juin 1904, à 11 heures a.m., à l'Entrepôt Monroe, Division No 4, situé dans l'îlet borné par les rues S. Front, St Joseph, Delta et Julia, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, savoir:—

Cinq cents de whiskey écossais, deux barils de whiskey Bitter Rye, un baril de whiskey XXXX Monongahela, 25 cannes whiskey, Bitter Rye et 1 baril whiskey Maryland.

Conditions—Comptant.

Saisies à charge N. E. Humphrey, avocat.

4 juin—4 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage double en bois couvert en ardoises.

Dans une belle et vaste cuisine location

Nos 410 412 rue Philippe entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau

Succession de Mme Mariana Drenne.

No 73 175. Division B—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Philippe, Tchoupitoulas, Rousseau et Soraparu, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de façade à la rue Philippe sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, ayant été acquis par la défunte Mme Drenne, le 30 mars 1903.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises sur le portion contenant de chaque côté 4 chambres, cette bâtisse est en bon état et est à proximité de chemins de fer, écoles et magasins, lignes de cars, etc.

Conditions—Un tiers pour comptant et le solde en un et deux ans avec billets portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente passé par devant Orlando W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être acquittées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Par ordre du Receveur.

IN RE LEON IRWIN vs. PIGGLINE TRANSPORTATION CO.

No 73 100 Cour Civile de District, Division C

Le superbe cheval à vapeur "MABEL COMEAUX"

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour signé le 4 mai 1904, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain bel animal vapeur nommé Mabel Comeaux, enregistré dans le Port de la Nouvelle-Orléans et classé non-documentairement, et connu comme même appareil sur le registre dans le Bureau de Contrôle de cette ville, et Mabel Comeaux a été construit à Jeffersonville, Indiana, en janvier 1891, et est un bateau à vapeur avec toute la carrière construit et bon à navigation, ne portant pas de mâts, avec l'avant simple et allongé, et est de 57 pieds de largeur 36 pieds de profondeur 6 pieds sa capacité de tonnage dans l'entrepôt 329.57, sa capacité de tonnage entre les ponts au-dessus du tonnage du pont 72.00, tonnage brut 397.57, jaugé, du bateau à vapeur et ensemble avec toutes les machines, pompes, installations et meubles y appartenant et parfaitement exceptés l'arbre moteur, lesquels sont séparés et déposés et mis à $1 165.00. Le bateau se trouve au lieu de la rue Clouet.

Conditions—Comptant.

BURL W. HENRY, receveur.

T. M. & J. D. Moran, avocats pour le receveur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

MANUFACTURE SPLENDIDE OU PLACEMENT DE L'ENTREPOT

Propriété Connue comme

Près de la façade de la rue et à proximité des CHEMINS DE FER

Avec toutes les facilités pour la façon vis-à-vis la Manufacture du Coton

Storage

L'ENTREPOT, NO 1131 RUE SUD FRONT

Entre les rues Gaienne et Erato

No 1127 rue Sud Front, à l'encoignure de la rue Gaienne, maintenant occupée comme le "Columbia Saloon".

John T. Fogarty et al. vs. Joseph E. Fogarty et al.

No 72 581—Division D, Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur, JEUDI, le 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé le 6 mai 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Front, Erato, S. Peters et Gaienne, et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes (21' 3" 6") de face à la rue S. Front sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur et façade à la rue Gaienne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages occupée par le "Columbia Saloon" et connue comme le No 1127 rue Sud Front.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le droit de son aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Chevaux, Wagons, Effets mobiliers, ETC.

Succession de Geo. Awan.

No 73 65—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Leonard J. Spear, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—MARDI, le 21 juin 1904, il sera vendu à l'enchère publique, à 10.30 heures A. M., au No 939 rue Tchoupitoulas, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet E, daté le 9 juin 1904, pour le compte de la de succession—Un lot d'effets mobiliers, trois chevaux, trois wagons à quatre roues, une belle de wagon et vieux harnais, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication.

E. J. Meis, avocat.

10 juin—10 14 19 21

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.

Chemin de Gentilly et contigu aux Fairgrounds et au Race Track

A L'ENCHERE PUBLIQUE

Dans affaire de Henry Lambert et al. vs. Ile Batisseurs Lutheran Orphan Asylum et al.

No 73 063 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 311 rue Commune—MARDI, le 21 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de Cour signé le 27 mai 1904, par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 146, borné par les rues Dauphine, Royale et Port et l'avenue Lafayette, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Port de cent pieds.

Les améliorations consistent en cottage double ayant 4 chambres avec hangar, jardinage avec bâtisse de fond, laquelle a deux chambres, hangar dans le fond, hangar pour bancassage, trois citernes, latrines, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Carbonnet, notaire. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour tenir la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur

806 rue Perdido.

A. J. Villeré, avocat.

11 juin—11 19 26—juin 3 10 11 12

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Demeure à Trois Etages en Briques.

Nos 933 et 935 rue Poydras, près de la rue Dryades.

A L'ENCHERE PUBLIQUE

Succession de Mme Frederika Engeike, veuve de William Bruns

No 70 438—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 311 rue Commune, MARDI, le 12 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera présentement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu et rendu en Cour ouverte le 30 mai 1904, et signé en Cour ouverte le 6 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans affaire ci-dessus intitulée la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le magasin et résidence centralement situé et récemment bâti en briques à trois étages, Nos 933 et 935 rue Poydras, à côté de l'entrepôt de la rue Dryades, plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré le 23 mai 1904 en cas à savoir. Ledit certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 9 et 12 dans l'îlet borné par les rues Nord Poydras, Dryades, Perdido et Perdido. Le lot No 9 mesurant 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras sur 75 pieds de profondeur faisant face dans le fond sur une ruelle commune de 10 pieds de largeur de la rue Perdido à la rue Dryades. Le lot No 12 mesurant 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à ladite ruelle sur une ligne parallèle au fond du lot No 9 sur une profondeur de 42 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 11 et de 38 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 13 et 21 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Nos 933 935 rue Poydras.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, grand magasin à la rue de chaussée et à peu près 9 chambres, vestibule, galerie etc. Balcon sur la façade gaz, cisterne, écuries dans le fond de la cour, hangar, etc.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec intérêt à 7 0/0 par an, intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par les clauses usuelles de sécurité et par hypothèque spéciale sur la propriété. 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets ou quelques parties des mêmes à leur maturité et avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour tenir la vente.

L'acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 12 19 26 juin 3 10 12

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LUNDI, LE 20 JUIN 1904.

Bonne Occasion pour les Spéculateurs.

UN COFFRE-FORT EN FER UN PIANO.

Un lot de Meubles de Maison d'après l'inventaire enregistré.

Il sera vendu en les lieux à l'encoignure des rues Villere et Toulouse, à 11 heures a.m.

SUCCESSION DE MARY SIMMONS.

No 73 523—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

LUNDI, le 20 juin 1904, moi, Peter Gallagher, encanteur du susdit ci-dessus, date et pour la paroisse d'Orléans, offrirai en vente au lieu ci-dessus à l'encoignure des rues Villere et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, daté et signé le 5 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Jos. E. Stass, avocat.

10 juin—10 12 16 20

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Thomas J. Cook et al. vs. Francis Cook et al.

No 72 751 — Cour Civile de District Division D.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Ste Marie, dans l'îlet No 348, borné par les rues Howard, Poydras, Liberté et Lafayette, désigné par le No 1 et mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard sur 107 pieds 8 pouces de profondeur.

No 652 rue Howard. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant quatre chambres. Dans la cour est un hangar, citerne, etc. Dans le fond est un cottage contenant deux chambres, citerne, etc. Contigu à cette propriété sur la façade est une boutique. No 650 rue Howard, non pour emplacement de commerce.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Poydras et Lafayette sur un plan de Hugh Grant, le 3 décembre 1859 et mesurant, en mesure américaine, 21 pieds 10 pouces de face à la rue Lafayette sur 95 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et un certain morceau ou portion de terre dans le même îlet désigné comme une partie des lots 1 et 2 sur le plan ci-dessus mentionné, mesurant 8 pieds de face à la rue Lafayette sur 45 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

No 1417 rue Lafayette. Les améliorations comprennent une demeure à deux étages, contenant 7 chambres. Dans la cour sont la cuisine, citerne, etc.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Lafayette, Poydras et Liberté, et mesurant: 16 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Howard sur 107 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur.

No 634 rue Howard. Les améliorations comprennent un cottage simple, contenant 4 chambres et galerie. Dans la cour un hangar, une citerne etc.

Conditions. Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année courante 1904, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire.

Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur.

Les plans des diverses bâtisses sont maintenant exposés à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, et pour tous renseignements s'adresser au bureau de

WILL J. MORGAN

Encanteur, No 331 rue Carondelet.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villemeuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 139 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.

Grand flacon..... 50c.

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles J. Hauer versus Louis St.

Monsieur, qui d'eux en cette affaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 703—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) et peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par John V. Ott, liquidateur, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. R. Neuhauser, avocat.

11 juin—11 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alexander H. Hutchinson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84 213—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. B. Kruttschnitt, J. P. Barr, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. Bergère & E. H. Farrar, avocats.

11 juin—11 15 20

Succession de Julius D. Willis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 621—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Maude L. Willis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Félix J. Puig, avocat.

2 juin—2 6 11.

Succession de Mme J. N. Brown, femme de Linus W. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71 612—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par L. W. Brown, tuteur naturel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. O'Sullivan, avocat.

9 juin—9 13 18

Succession de Robert W. Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73 722. Division E—Attendu que Hubert Vergel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à effet d'ouvrir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert W. Simpson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

9 juin—9 13 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Splendide occasion pour placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil pour effectuer un partage de propriétés de valeur améliorées et bien situées du Deuxième District.

Capables de rapporter de grands revenus.

A de faciles conditions de crédit.

Connues respectivement comme:

Nos 1001, 1003, 1005, 1007 et 1009 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue St Philippe.

Nos 938 et 940 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue St Philippe.

Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine, entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 523 et 527 rue St Philippe, entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 519 et 521 rue St Philippe, entre les rues Decatur et Chartres.

Dans l'affaire de

Joseph Vaccaro versus Mme Agathe Lemoine Ferrus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 72 779—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 10 mai 1904 et signé le 16 mai 1904, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans affaire ci-dessus intitulée, décrétant la vente des propriétés ci-dessous décrites sur les termes et conditions ci-dessous indiquées afin d'effectuer un partage entre les parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières,